le monde de la technologie

Revue des ingénieurs et des techniciens supérieurs E.N.P - B.T.S. D.U.T.

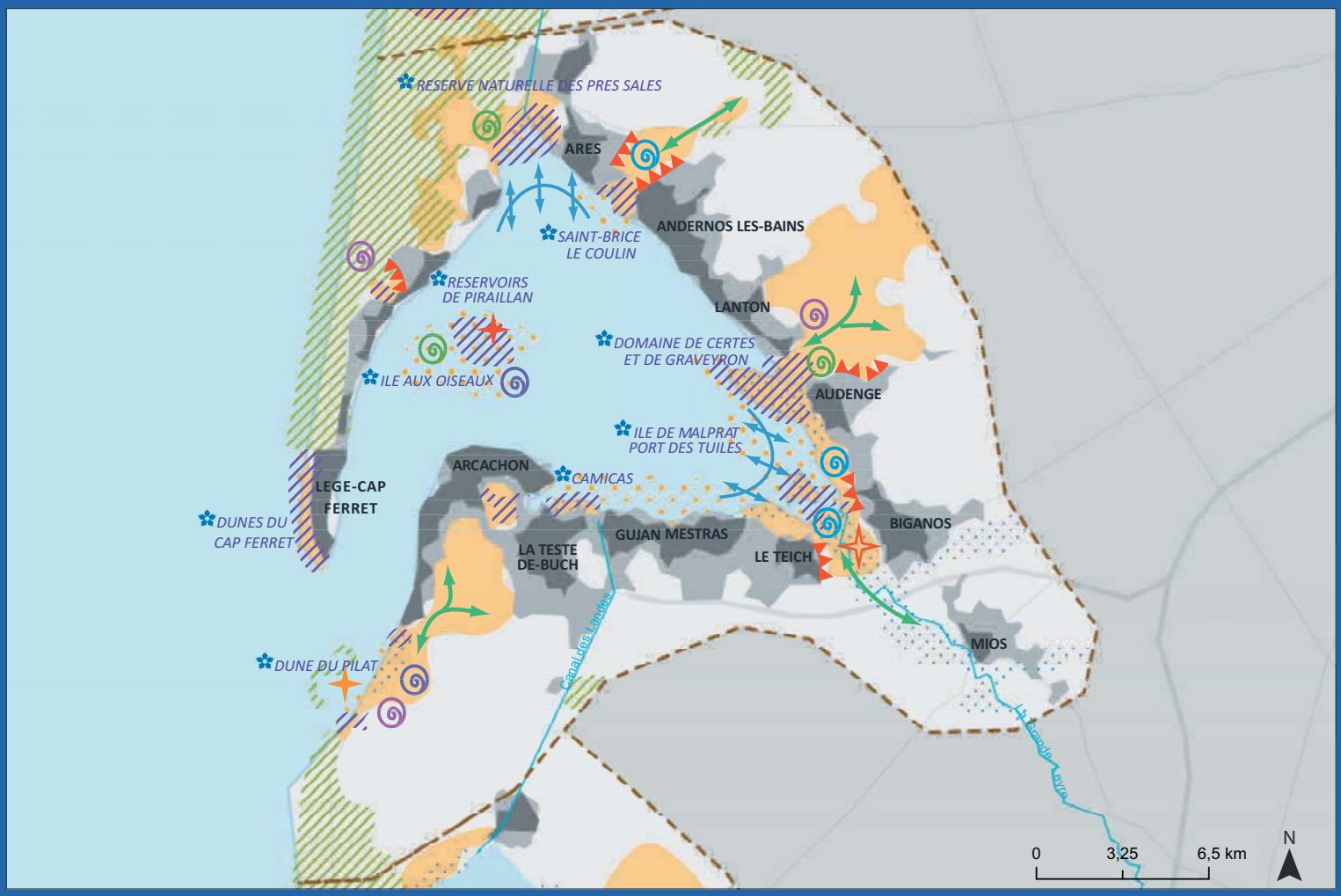

Bassin d'Arcachon : l'assainissement des eaux usées, clé de voûte de la préservation de la richesse naturelle du site.

Réforme du Lycée Professionnel.

La 128e Assemblée Générale de France Intec.

Publication trimestrielle éditée par France INTEC. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.
Prix de vente au numéro 5 € - Abonnement 1 an : 20 € - Abonnement étranger : 40 €. N° de commission paritaire des publications : 0727 G 81707 - ISSN 1620-865X

n° 202
JUIN 2023

france intec

Le mot du Président

Les congés d'été se profilent et notre association vient de vivre deux évènements importants de son programme annuel.

- *Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 avril dernier en notre Siège. Il faut constater que nous avons du mal à faire se déplacer nos adhérents, la visioconférence s'est ancrée pendant la période COVID. Nous avons également constaté que l'engagement quotidien des responsabilités au niveau national ne suffisait pas à recréer une animation au sein des Fédérations et Groupes régionaux après la rupture des trois années COVID.*
- *Nos traditionnelles Journées de l'Amitié se sont comme toujours déroulées avec succès début juin au pays de D'Artagnan. C'est un des derniers moments d'échanges et d'amitié qui résiste aux difficultés de l'époque.*

Notre accord avec la Fondation Arts et Métiers se met en place avec difficulté, paralysé par la difficulté de louer nos locaux vides depuis juin dernier. Ceci n'est pas étranger au surplus de bureaux à la location dans la capitale.

Au plan National, il nous faut saluer les efforts du gouvernement pour engager la réforme du Lycée professionnel avec la volonté de choisir et ne plus subir le choix d'une formation professionnelle.

Enfin, je termine en vous invitant à lire les quelques lignes évoquant l'avenir de notre Revue « le Monde de la Technologie ».

Je vous souhaite le meilleur pour cette coupure estivale et vous adresse mes sentiments les plus cordiaux.

Jean-Pierre COINTAULT, Président National.

Publication trimestrielle éditée par France Intec. Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.

DIRECTION

Président Fondateur : Alain SAUSSE (†)
Directeur de la publication : Jean-Pierre COINTAULT
Rédacteur en chef : Alain BONHOMME
Adjointe : Michèle RICHARD
Administration, publicité :
106, avenue Félix-Faure - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 54 54 - Fax : 01 45 54 31 63
site : www.france-intec.asso.fr
e.mail : info@france-intec.asso.fr
Conception et Impression :
Imprimerie Centrale
Z.I. - Rue Jacques Brel - BP 53 - 45502 GIEN
Dépôt légal 2e trimestre 2023
Prix de vente au numéro : 5 €
Abonnement 1 an : 20 €
Abonnement étranger : 40 €
N° de commission paritaire : 0727 G 81707
ISSN 1620-865X

sommaire du N° 202

1 LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ARCACHON

6 RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

8 128E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FRANCE INTEC

11 PARLONS DE NOTRE REVUE - AVIS DE RECHERCHE - LISTE DES DONATEURS

12 NOUVEAUX LIVRES

III NÉCROLOGIE
BULLETIN D'ADHÉSION À FRANCE INTEC

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ARCACHON

C'est lors de la sortie amicale du 21 octobre 2022 organisée par nos amis Girondins de la Fédération Aquitaine Intec que nous avons découvert le système d'assainissement du bassin d'Arcachon en visitant l'espace pédagogique du SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) sous la conduite de Sabine JEANDENAND, Directrice Générale des Services. Visite nécessaire pour mieux comprendre pourquoi l'assainissement des eaux usées est la clef de voute du système de protection des eaux du bassin et de la préservation de la richesse naturelle du site. Il nous a paru intéressant de vous faire partager notre découverte, tout au moins l'aspect historique dans un premier temps qui situe les besoins et ensuite les techniques employées pour protéger la biodiversité de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Avant de mieux connaître le SIBA et ses attributions, intéressons - nous au patrimoine très riche de ce territoire du Bassin.

Celui-ci est entouré par 10 communes riveraines (Andernos-les-Bains, Arcachon, Arès, Audenge, Biganos, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Lanton, Lège-Cap Ferret, Le Teich) et aux portes du Bassin dans les communes de Mios et Marcheprime regroupant 128 500 habitants résidants à l'année.
C'est l'un des 8 parcs naturels marins de France (avec le Cap Corse, la Martinique..)

Présentation du bassin d'Arcachon et de quelques lieux emblématiques :

Côté marin, le Parc naturel marin représentant une surface de 435 km² englobe la totalité du Bassin, ainsi que les passes qui le relient à l'océan et les eaux atlantiques jusqu'à 3 milles nautiques au large. Créé le 5 juin 2014, il a pour mission de répondre à trois objectifs : préserver les richesses naturelles du Bassin, améliorer la connaissance du milieu marin et accompagner le développement durable des activités maritimes. Dans toute la région du Bassin d'Arcachon, la préservation des milieux terrestres et maritimes est une priorité. Pour preuve, c'est le plus petit territoire français à bénéficier d'autant de sites naturels classés et de mesures de protection environnementale.

Banc d'Arguin face à la dune du Pilat au premier plan

Plusieurs espaces protégés sont situés dans le périmètre du Parc naturel marin, dont le Banc d'Arguin. Ce dernier est une réserve naturelle nationale avec des îlots sablonneux dont les formes évoluent sous l'effet des marées, des courants et des vents. Une partie a été décrétée « zone de protection intégrale » et son accès est donc interdit afin de ne pas exercer de pression sur la végétation et les nombreux oiseaux qui y font escale : l'huîtrier pie et la sterne caugek par exemple. En été, des bénévoles de la Sepanso, Fédération affiliée à France Nature Environnement, sont présents sur le banc pour renseigner les visiteurs qui accostent. Autre incontournable, la Réserve Ornithologique du Teich et ses 110 hectares de forêts, prairies et zones humides constituées de marais, roselières et lagunes où transitent, chaque année, jusqu'à 300 000 oiseaux. Car c'est une escale prisée pour ces milliers de migrateurs : depuis 50 ans, 323 espèces ont été identifiées grâce aux 20 observatoires situés tout au long des 6 km de parcours.

Huitrier pie

Face au Banc d'Arguin, s'élève la grande Dune du Pilat, la plus haute d'Europe, culminant à 102 mètres environ pour 2,9 km de long et 616 mètres de large. Cet espace naturel fragile est composé de 55 millions de m^3 de sable « mouvant », puisque la dune se déplace, selon les années, d'une distance d'un à cinq mètres à l'intérieur des terres, mue par la force des vents et des marées. Les visites commentées et ateliers pédagogiques permettent de tout savoir sur ce monument naturel protégé. Le Grand Site de la Dune du Pilat fait l'objet d'un programme de préservation et de mise en valeur.

Dune du Pylat

La plus grande zone de prés salés d'Aquitaine (soit 200 hectares) se trouve au début de la presqu'île de Lège-Cap Ferret, dans la Réserve Naturelle Nationale des Prés Salés d'Arès et de Lège : un écosystème entre eau douce (venue du nord par le canal) et salée, qui entre côté sud par des écluses connectées au Bassin d'Arcachon. Des centaines d'espèces d'oiseaux et 200 sortes de plantes peuvent être observées, notamment avec l'aide d'un guide nature. À peine plus au nord, à Audenge, les Domaines de Certes et de Graveyron peuvent se découvrir avec un guide naturaliste du Conseil Départemental de la Gironde, au fil d'un circuit de ses quelques 530 hectares présentent un paysage singulier de réservoirs piscicoles, prés salés, marais salants et prairies humides, car la zone servit autrefois à la production de sel puis à l'élevage de poissons. Aujourd'hui, c'est un paradis pour les oiseaux, des cormorans aux hérons en passant par les milans. Le Conservatoire du littoral, propriétaire du domaine, a pour mission de mener une politique de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et d'ouverture au public en harmonie avec leur préservation et les activités autorisées.

Non loin de là, le site naturel des Quinconces, entre le port ostréicole d'Andernos et Saint Brice à Arès, abrite une diversité exceptionnelle de paysages et de milieux : forêt, étang d'eau douce et saumâtre, rivière, anciens réservoirs à poissons, vasières, prés salés…

Après cette présentation rapide, car d'autres sites mériteraient d'être décrits, intéressons-nous à l'histoire d'Arcachon :

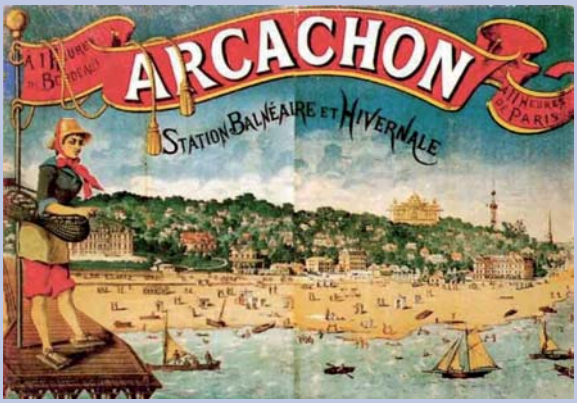

TOUT COMMENCE IL Y A PLUS DE 500 ANS !

L'histoire voudrait que le moine franciscain Thomas Illyricus, dont les prières s'adressaient aux marins pris dans une terrible tempête au large, découvrit par hasard en 1519 une statue d'albâtre à l'effigie de la Vierge Marie enfouie sous le sable. Il lui éleva un oratoire en bois qu'il dédia à Notre Dame d'Arcachon. Le pèlerinage a lieu depuis 1525.

La vierge d'albâtre

Depuis cette époque, les marins vouent un culte à la mystérieuse sculpture chaque 25 mars, jour de l'Annonciation au cours d'une cérémonie religieuse donnée en la Basilique Notre Dame d'Arcachon, lors de la fête patronale. S'ensuit une procession, fleurie de jaune, jusqu'à la jetée de la Chapelle et sa croix des marins. Un moment empli d'émotion pour rendre hommage à la mémoire des marins péris en mer et de leurs familles.

Basilique Notre-Dame d'Arcachon

Bien des siècles après, en 1823, un certain François Legallais, construit un premier hôtel aux beaux milieux des pins avec une vue imprenable sur le bassin.
Le succès est immédiat et on comprend pourquoi ! Les villas commencent alors à s'implanter çà et là. A l'époque, les vertus de l'air marin sont également très prisées des aristocrates Bordelais, friands de cures et de méthodes de guérison pour leurs maladies.

Villas de la ville d'hiver à Arcachon

Ce fût la première création d'une commune balnéaire en France. Sa très forte promotion sous Napoléon III a évidemment profité à celle du Bassin. Elle est issue du détachement de la commune de La Teste-de-Buch qui intégrait à l'origine tous les principaux joyaux du Bassin : la grande dune du Pilat, l'île aux Oiseaux et ses cabanes tchanquées, la presqu'île du Cap-Ferret et la forêt d'Arcachon.

Cet engouement pour la région est accentué par la découverte de la source des Abatilles en 1923. Un hasard résultant d'un forage à plus de 400m de profondeur, étant destiné à la recherche de pétrole dans le sous-sol de la région.
Les malades fortunés atteints de tuberculose, en quête de guérison miraculeuse et souvent désespérés, affluent de part et d'autre de l'hexagone, ce qui n'échappe pas aux frères Pereire*, originaires de Bordeaux et proches de Napoléon III. Ce sont de grands financiers qui se sont investis dans bien des domaines avant de jeter leur dévolu sur le Grand Ouest et Arcachon. Ils décident alors d'investir dans la Compagnie des Chemins de fer du Midi et d'étendre la fameuse ligne de train Bordeaux-La Teste de Buch à la nouvelle station balnéaire. Ils vont ainsi participer au développement d'Arcachon avec la construction du quartier de la ville d'hiver ou encore du Grand Hôtel. Ce développement a profité également à l'ensemble des communes du bassin.

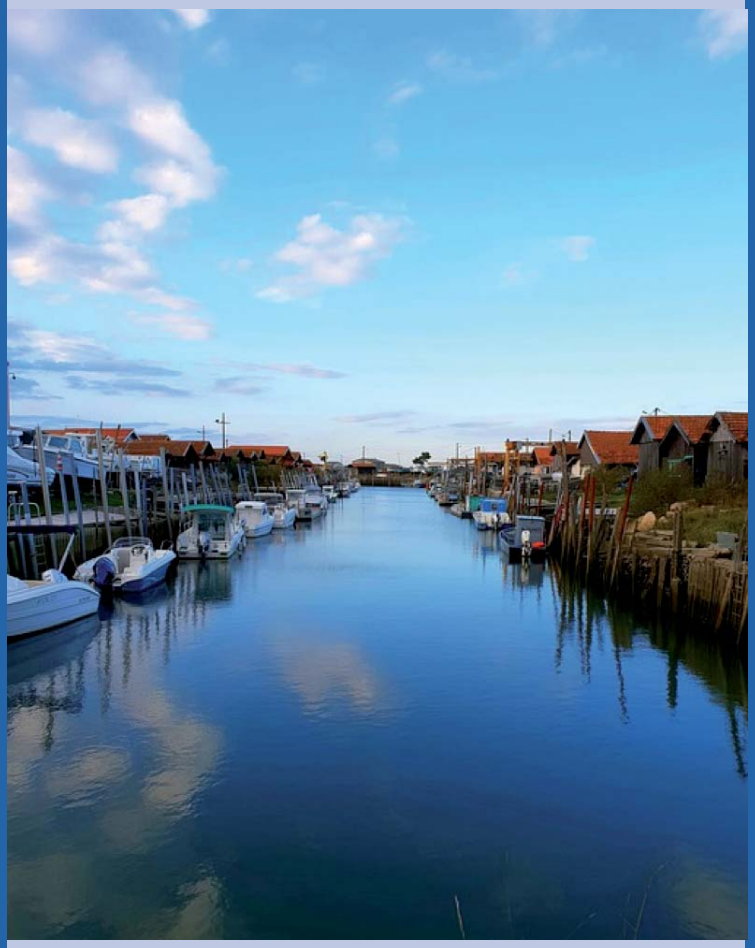

Cabanes ostréicoles

Les Frères Pereire :

Leur nom est inséparable de l'essor économique du Second Empire. Banques, industrie, chemins de fer, stations thermales, immobilier... rien n'échappe à la soif d'entreprendre d'Emile et Isaac Pereire, deux frères montés à Paris au début des années 1820 où ils feront leurs premières armes en fréquentant les milieux de la haute finance notamment James de Rothschild et en se liant aux cercles d'ingénieurs Saint Simoniens – la doctrine de Saint SIMON prône l'Industrialisation et la justice sociale.
Forts de leur réussite, les frères Pereire enchaînent avec la création de « La Ville d'Hiver » qui, par ses hauteurs atypiques offrent des recoins censés abriter des embruns marins tant redoutés des malades atteints de pathologies pulmonaires.

Le succès est tel que l'Europe entière se bouscule dans les luxueuses villas de la région. La création du casino Mauresque marque l'apogée de cette période faste.

Les eaux consommées sur les rives du Bassin d'Arcachon sont toutes collectées par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon. Elles sont épurées, acheminées au large par un tuyau appelé émissaire : le Wharf de la Salie. C'est là que les eaux traitées se mélangent à l'océan grâce aux courants importants. Toutes les communes véhiculent leurs rejets dans des canalisations qui ceinturent le Bassin et acheminent l'eau consommée vers les stations d'épuration. Plus de 1000 km de tuyaux collectent les eaux consommées et traitées autour du Bassin d'Arcachon (voir schéma ci-dessus).

Il est utile de rappeler les faits qui ont conduit à la mise en place de ce système d'assainissement complexe.

A la fin du 19e siècle le bassin est habité par des ostréiculteurs, des pêcheurs et des ouvriers de la grande forêt. Au milieu du 20e siècle le développement de la cité balnéaire d'Arcachon va profiter à l'essor des communes riveraines du bassin. On voit fleurir des villas, des colonies de vacances, des commerces un peu partout, l'heure est au développement du tourisme de masse qui transforme petit à petit le paysage.

Dans l'insouciance écologique des années 50, les pollutions sont bien présentes dans le bassin car tout y est rejeté en l'absence de réseau de collecte et de traitement ! Il faut quand même compter environ 90 jours pour renouveler le volume d'eau du bassin sachant que 400 millions de m^3 entrent et sortent à chaque marée.

Au début des années 60, le développement de l'usine « la Cellulose du Pin » à Biganos inquiète les usagers et les ostréiculteurs dont l'activité est fortement perturbée. Le déversement direct des effluents de la production dans le bassin contribue au déséquilibre du milieu et à l'apparition de graves problèmes de reproduction et de croissance des huitres mais aussi à la très mauvaise qualité des eaux de baignade.

Le préfet de la Gironde, Gabriel Delaunay, constatant les effets négatifs de l'urbanisation croissante, notamment la pollution induite par les effluents rejetés directement dans le bassin, enjoint alors les maires des dix communes et l'entreprise de mettre en œuvre un système d'assainissement complet.
Les études démarrent en 1964 avec la création du SACRIBA qui deviendra SIBA en 1966 (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).
En 1968, le premier ouvrage pour évacuer les effluents de la « Cellulose du Pin » est construit. Ceux-ci empruntent le collecteur Sud et sont déversés directement dans un exutoire à proximité de la plage de la Salie (commune de la Teste de Buch) située à 30 km de l'usine alors qu'initialement prévu, elles devaient être rejetées à 5 km au large grâce à la pose de tuyaux sous-marins ce qui ne fut pas réalisé en raison de difficultés techniques.
En janvier 1971, les ostréiculteurs manifestent leur mécontentement en raison des dégâts importants sur leur production, liés aux rejets non traités.
Il n'est plus possible de continuer ainsi, pour éviter tout rejet dans le Bassin, l'Etat impose la construction du Wharf. Le rejet des eaux de l'usine se fera à 800m de la plage grâce à un émissaire en mer sur pilotis qui sera réceptionné au printemps 1974.

Wharf de la Salie

Description de l'ouvrage : Le wharf*, est un conduit de 800 mètres avancé dans l'océan qui vient en bout de chaîne du réseau de collecte des eaux usées du bassin d'Arcachon. Il déverse quotidiennement dans l'Atlantique 60 000 m^3 d'eaux traitées, Les rejets du wharf restent conformes aux normes d'abattement de la pollution. Toutefois une vigilance accrue avec l'analyse en temps réel et automatisée des rejets a été mise en place pour en contrôler la conformité.
Puis le SIBA lance la construction du collecteur Nord à partir de 1973 et développe les réseaux de collecte dans chaque village astreint par l'Etat à prétraiter les effluents en station avant de les y rejeter.

*Le wharf : appontement perpendiculaire à la rive.

Les eaux urbaines collectées dans les dix communes sont nettoyées dans trois stations d'épuration : La Teste-de-Buch, Biganos et Cazaux. Les eaux industrielles connaissent un autre circuit, la papeterie Smurfit-Kappa traite elle-même ses effluents et la base aérienne 120 de Cazaux également.

Pour « Nettoyer » les eaux urbaines dans les stations d'épuration : Il existe trois niveaux de traitement :

- Le traitement primaire permet de débarrasser les eaux consommées des gros déchets, des sables et graviers, c'est le dégrillage. Les sables et graviers tombent par gravité dans les cuves. Les huiles et les graisses sont raclées en surface. Les petites particules des matières en suspension sont traitées par décantation grâce à un réactif chimique pour les forcer à s'attirer et s'agglomérer pour former les boues.
- Le traitement secondaire permet d'éliminer les pollutions organiques par des procédés biologiques. En général, les stations d'épuration performantes en France offrent ces deux niveaux de traitement.
- Le traitement tertiaire, encore plus poussé, n'est pas obligatoire mais les élus du Bassin d'Arcachon ont souhaité aller au-delà des normes européennes et se sont imposés un traitement consistant à désinfecter par UV les eaux, permettant d'éliminer les bactéries et les virus sans ajout de substances chimiques avant leur rejet en mer.

Schéma de principe de la station de Biganos

En 1984, les améliorations sont là. Il aura fallu 20 ans de réflexion et de travaux pour y parvenir et plus de 400 Millions d'Euros d'investissements.

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade, piloté par l'ARS est confié au laboratoire départemental d'analyses. Les contrôles microbiologiques sont institués pour protéger les baigneurs, on recherche notamment la présence d'entérocoques intestinaux et d'Escherichia coli. En cas de dépassement des valeurs réglementaires les plages sont fermées.

La qualité des eaux ostréicoles est quant à elle contrôlée par l'IFREMER.

Le tableau de suivi des analyses mis en place en 1977 a montré une évolution des résultats, de mauvais au début à bons jusque dans les années 1981- 1982 date à laquelle on a observé une dégradation liée à la présence en quantité des eaux pluviales chargées en matières polluantes. Le bassin d'Arcachon constitue le réservoir d'un bassin versant très important où l'agriculture et l'urbanisation intensive contribuent à la pollution des sols.

Décision est alors prise de permettre au sol d'absorber les eaux pluviales au lieu de les rejeter avec les effluents pour recréer le cycle naturel de l'eau.

Le rôle du SIBA s'étend également à l'animation des réseaux d'expertise sur la qualité de l'eau :

- les points suivis micropolluants : en effet, les micropolluants marquent tous les usages et tous les milieux : les eaux traitées mais aussi les eaux pluviales et le milieu naturel. Une recherche de plusieurs familles de micropolluants (HAP, métaux, médicaments, filtres anti-UV…) est réalisée sur le réseau d'eaux usées, dans les rejets d'eaux pluviales, dans le Bassin et ses affluents, afin d'en traquer les sources et d'envisager les méthodes de traitement ou les modifications de comportement.
- les points suivis nutriments et bactériologie

Le SIBA facilite et préserve les usages sur le plan d'eau : toute l'année, le SIBA mobilise ses bateaux et ses marins pour améliorer la navigation et préserver les usages sur le plan d'eau. Il entretient également les 230 balises intra-bassin.

Enfin, le SIBA a créé un espace pédagogique permettant de tout comprendre sur l'assainissement du bassin d'Arcachon

Intégré au sein de la station d'épuration de Biganos, cet espace pédagogique a pour objectif de sensibiliser, petits et grands, au parcours de l'eau, de l'habitation... à son retour au milieu naturel.

Il permet de comprendre les grands principes de la dépollution des eaux usées à l'aide de supports multimédia.

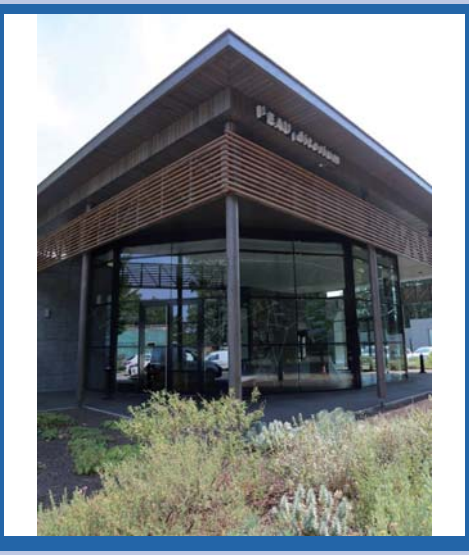

https://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/default/files/2022-09/13_plaquette_siba_wharf_de_la_salie_ancien_logo.pdf

Bibliographie : plaquettes SIBA, dossier de presse du Bassin d'Arcachon

Remerciements à Mme Sabine JEANDEMAND Directrice des services du SIBA.

REFORME DU LYCEE PROFESSIONNEL

Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises

« Nous allons réformer le lycée professionnel. Cette grande transformation, notre jeunesse et notre pays en ont besoin. » a indiqué Emmanuel Macron le 13 septembre 2022 lors de sa visite au Lycée Eric Tabarly des Sables-d'Olonne.
Le Président de la république a présenté jeudi 4 Mai dernier lors d'un déplacement à Saintes en Charente Maritime, le contenu de la réforme du lycée professionnel.

Pourquoi réformer le Lycée Professionnel ?
Malgré des ajustements réguliers, ces filières de l'Education Nationale peinent à être reconnues à leur juste valeur. Ces jeunes du « Pro » qui représentent près du tiers des Lycéens Français sont aux mieux ignorés, au pire dédaignés quand même des collèges rechignent à orienter leurs meilleurs élèves en voie professionnelle. Le Lycée Professionnel accueille, sauf exception, les élèves en échec dans les disciplines générales en fin de troisième et dont l'orientation est plutôt subie.

	Maîtrise fragile du français à l'entrée en seconde	Maîtrise fragile des mathématiques à l'entrée en seconde
Lycée professionnel	**40 %**	**70 %**
Lycée général et technologique	6 %	20 %

	Moyenne au brevet
Lycée professionnel	**7/20**
Lycée général et technologique	11,4/20

	Taux de réussite
Baccalauréat professionnel	**82,2 %**
Baccalauréat général	96,0 %
Baccalauréat technologique	90,4 %
CAP	**83,3 %**

"Ce n'est pas simplement d'une réforme dont je suis venu vous parler […] mais d'une cause nationale […] parce qu'aujourd'hui malgré l'investissement de la nation, malgré le dévouement des enseignants, nous ne sommes pas au rendez-vous de la promesse que nous devons à ces élèves", a déploré ce 4 mai 2023 le président de la République lors d'un discours au sein du lycée de Saintes, dénonçant un "système mal fichu". Car "sur 100 élèves qui entrent en seconde professionnelle, seul un tiers décroche son bac ou un équivalent, 29 sur 100 seront au chômage, 28 s'engageront dans les études supérieures dont plus de la moitié ne réussiront pas…. En considérant que "si ces chiffres avaient été ceux du lycée général, il y a bien longtemps que l'on aurait fait des réformes".

Un public "fragile", "hétérogène" et "jeune"
La veille, l'Élysée avait rappelé que les lycées professionnels accueillent 621.000 élèves et 64.000 apprentis. Un public qualifié de "fragile", "hétérogène" et "jeune". Ainsi, quatre lycéens professionnels sur dix sont boursiers. Seulement 3% des lycéens professionnels sont des enfants de cadres ou de professions libérales, contre 26% des lycéens généraux ou technologiques. On y trouve également des lycéens en situation de handicap à hauteur de 5%, "un pourcentage plus important que dans la voie générale". Ces élèves éprouvent aussi de plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi ou à poursuivre des études supérieures, puisque seulement un bachelier professionnel sur deux parvient à s'insérer dans l'emploi.
L'Élysée a rappelé que la réforme qui s'engage est née d'une concertation qui s'est faite dans la durée, de septembre à fin décembre 2022, réunissant plus de 160 personnes. Au fil de cette concertation s'est construite une "vision" qui est "de faire de la voie professionnelle une filière d'excellence", tel que l'a formulé le chef de l'État avant de confirmer un financement de l'État à hauteur de 1 milliard d'euros supplémentaires par an, pour des mesures portant sur trois axes : "la lutte contre le décrochage scolaire", "l'amélioration de l'insertion professionnelle" et "la reconnaissance du travail et de l'engagement du corps enseignant".

Lutter contre le décrochage

"Deux lycéens sur trois en situation de décrochage sont issus de lycées professionnels", selon l'Élysée. *"Si les jeunes décrochent, c'est qu'on a d'abord un sujet de choix par défaut et on a une première bataille de l'orientation"*, a décrit Emmanuel Macron, concluant qu'il faut *"susciter des vocations"* en instaurant, *"à partir de la 5e, un temps pédagogique pour la découverte des métiers"*. *"On va ouvrir beaucoup plus les collèges aux collectivités locales et aux entreprises pour qu'elles aillent présenter les besoins, les métiers en tension et les métiers de demain"*, a détaillé Emmanuel Macron.

Cela suppose également "un moment de vérité au moment de l'orientation". Les familles doivent pouvoir connaitre les débouchés de tel CAP, ou BAC pro…"Sur Affelnet [la procédure qui permet d'affecter les élèves de troisième dans les lycées de leur académie], nous avons les taux d'insertion par filière au niveau régional". Le président a assuré qu'on allait poursuivre ce travail de transparence en affichant "les taux d'insertion et de poursuite d'étude par filière et par établissement mis au regard du taux d'emploi dès avril 2024, et cela sera enrichi par le taux de rémunération par filière dès avril 2025".

Dès la rentrée 2023, le soutien en petits groupes sera renforcé dans les matières fondamentales dans les établissements dans lesquels les enseignants volontaires souhaitent s'engager. Le chef de l'État a annoncé également la création du dispositif "Tous droits ouverts" permettant à l'établissement, dès la déclaration des premiers signaux de décrochage, de mobiliser sans délai l'ensemble des acteurs des politiques publiques d'accompagnement, "pour proposer au jeune un parcours plus adéquat".

"S'attaquer à la carte des formations"

Pour améliorer l'insertion professionnelle, l'Élysée souhaite *"s'attaquer de manière plus ferme à une carte des formations parfois inadéquate, dès le printemps prochain, et l'adapter aux métiers pour lesquels il existe des besoins forts"*. C'était une piste évoquée par Emmanuel Macron dès l'annonce de la réforme : *"L'idée n'est pas d'imposer, depuis Paris, une liste de filières qui devraient être supprimées, mais de donner aux acteurs de terrain tous les éléments leur permettant d'apprécier au mieux les filières qui sont en difficulté, non-insérantes"*, explique l'Élysée. *"Quand on a une filière (...) où il y a très peu de débouchés en emploi, très peu de débouchés en enseignement supérieur, cela veut dire que c'est sans doute une filière qu'il faut fermer"*, a estimé Emmanuel Macron.

Autre axe évoqué : le renforcement du lien avec les entreprises, le chef de l'Etat estimant que "l'entreprise ne sait pas remédier aux manques de l'école". A partir de la rentrée 2023, *"nous allons monter en charge pour que 100% des élèves volontaires aient accès à un mentor d'ici 2025"* et *"en particulier, les entreprises qui le souhaitent seront partie prenante dans cette démarche en permettant à des salariés de s'engager aux côtés d'élèves de lycée professionnel"*, a ajouté le président.

Par ailleurs, pour les élèves qui souhaitent s'insérer directement après leur bac, la durée des stages sera augmentée de 50%. Ceux qui poursuivent dans le supérieur auront 4 semaines de cours supplémentaires pour mieux préparer leur entrée en BTS.

Un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel

Le chef de l'État a aussi annoncé la mise en place "d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel" pour garantir un meilleur accompagnement des élèves, et la venue dans ces établissements de "professeurs associés" issus du monde de l'entreprise.

Enfin, Emmanuel Macron a annoncé que dès la rentrée 2023, les élèves percevront une indemnité de stage à hauteur de 50 euros par semaine en première année de CAP et en classe de seconde, de 75 euros par semaine en deuxième année de CAP et en classe de première et de 100 euros par semaine en terminale. Cette indemnité de stage est *"un engagement fort de l'État qui prendra à sa charge cette indemnité de stage pour tous les élèves"*, a précisé le chef de l'État, ajoutant que ce montant pourra aller de 600 euros à 1.200 euros pour certains élèves de terminale. *"Cet engagement doit créer un "choc d'attractivité" pour les entreprises"*, espère l'Élysée.

En synthèse, nous présentons ci-dessous, la liste des 12 mesures pour faire du Lycée Professionnel, un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises.

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023, conformément à l'engagement du président de la République.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :
- **Tous droits ouverts ;**
- **Ambition emploi ;**
- **Parcours de consolidation.**

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :
- **rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;**
- **démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.**

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

LA 128e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de France Intec

Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens

s'est tenue le 22 avril 2023 à PARIS au siège social

Malgré la levée des restrictions sanitaires « Covid », la tenue de l'assemblée générale 2023 a été maintenue sous forme de visioconférence pour les participants qui ne pouvaient se déplacer en notant la présence physique au Siège des membres du conseil de direction, des porteurs de mandats des Fédérations et d'adhérents comme Jacques CRETY, Josiane et Patrick DUCHÉ, Christian GOIGOUX, Gabrielle GUIDOUX et Françoise PRUGNAUD.

La séance fut ouverte à 10 heures 10 par le Président Jean-Pierre COINTAULT qui adresse un message d'amitié et de bienvenue aux membres présents physiquement et à distance.

Le Président désigne un seul scrutateur Sylvain PLASENZOTTI, vérificateur aux comptes, qui a veillé au bon déroulement de la réunion et des votes.

Le Président a rappelé le caractère particulier d'une visioconférence qui s'est déroulée dans le créneau horaire de 10 à 12 heures, y compris la tenue du conseil d'administration qui a suivi. La brochure remise habituellement aux participants et relatant tous les points portés à l'ordre du jour, soit les rapports moral et financiers, a été diffusée par mail le 7 avril 2023 à tous les présidents de fédérations/groupes et membres du conseil d'administration.

Le secrétariat de séance fut assuré par Michèle RICHARD et les résolutions furent adoptées par un vote à main levée ou oral sous la direction et la surveillance de Sylvain PLASENZOTTI sauf l'élection des nouveaux administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Pour l'essentiel de cette réunion nous retiendrons :

Mandats représentés par Fédérations/Associations

La feuille de présence fait apparaître que 8 Fédérations/Associations sur 8 sont présentes ou représentées porteuses de 15 mandats. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Fédérations/Associations	Mandats	Nombre de mandats
Amicale des Ex Vierz'arts	M. RICHARD	1
Aquitaine Intec	A. BONHOMME	2
Auvergne Intec	N. BAUSSARON	3
Berry Nivernais Centre	M. RICHARD	1
Grand Est	D. LOUVEL	0
Ile de France Intec	B. GUIDOUX	5
Nord Picardie Intec	M. GIBAUD	2
Rhône Alpes	J.-P. COINTAULT	1
TOTAL des mandats		**15**

En préambule, le Président présente les excuses de Jean-Pierre DESBORDES, Serge FAVIERE, Jean-Pierre FICHEAU, Jean-Pierre HAUTECOEUR, Raymond MARIONNET, Gérard MARQUIS, Jacky METAIS et Jean ROSIER qui n'ont pas pu participer à cette assemblée.

Il salue la présence de Bernard GUIDOUX toujours convalescent.

Il rappelle les conditions de vote au regard des statuts : seuls les porteurs de mandats des Fédérations / Associations ont la possibilité de participer aux votes. Michèle RICHARD cite leur nom.

Lecture des sociétaires disparus au cours de l'année est faite. Une minute de silence est observée à leur mémoire.
Le Président rappelle les projets de résolutions, objet d'une annexe à la convocation et fait procéder aux votes à main levée ou oralement sauf l'élection du tiers sortant des administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Résolution n° 1

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2022.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2022 inséré dans la revue n°198 « Le Monde de la Technologie » de juin 2022.

Résolution n° 2

Rapport Moral d'Introduction et d'Activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Tout d'abord le Président lance le vote à bulletins secrets pour le renouvellement du conseil d'administration en distribuant les enveloppes : 4 candidats se présentent sur 3 postes à pourvoir.

France Intec sort du tunnel de 3 ans largement perturbés par la pandémie COVID où les temps libres des administrateurs ont été utilisés pour négocier et mettre en place l'accord de Donation avec la Fondation Arts et Métiers pour permettre de préserver le souvenir de France Intec et son engagement pour l'Enseignement Technique le jour où l'association disparaîtra de la scène.

Le Président avait imaginé que cette première Assemblée Générale « décovidée » serait l'occasion pour tous de retrouver le chemin du Siège ; mais l'effet COVID survit encore ! C'est tellement plus facile de rester derrière son ordinateur. C'est à coup sûr un paramètre qu'il faudra prendre en compte pour le futur dans toute association.

Le Président relate ce premier exercice avec la mise en place de l'accord Donation France Intec/Fondation Arts et Métiers et rappelle les modifications liées à cet accord :

- ✓ La Fondation Arts et Métiers devient propriétaire de l'immobilier.
- ✓ France Intec reste locataire à titre gracieux de la partie des locaux qu'elle occupe y compris les parkings.
- ✓ Les charges locatives de l'immobilier sont assumées par la Fondation.
- ✓ Les actions de parrainages de l'Enseignement Technique auprès des jeunes sont assumées par la Fondation, en donnant priorité aux actions demandées par France Intec.
- ✓ Les coûts de la revue sont pris en charge par la Fondation.
- ✓ L'U.C.I.T. France Intec continue à supporter ses dépenses et recettes de fonctionnement associatif en s'appuyant largement sur son bas de laine.
- ✓ Les loyers des locaux loués à des tiers sont récupérés par la Fondation à titre de redistribution et réinjectés dans le compte de la Donation France Intec.

Dans ces conditions il avait été budgété un déficit d'environ 25 000,00 € qui se confirme dans les résultats présentés au cours de la réunion.

L'accord avec la Fondation Arts et Métiers a eu quelques difficultés à se mettre en place, à cause notamment de la décision des locataires Aérogroupe/Aérophile de quitter les locaux du 106, avenue Felix Faure après 16 années de présence.

Il est probable que ce facteur imprévu, accompagné des travaux de rafraîchissement et des délais pour trouver de nouveaux locataires coûtera environ une année de loyers à la Donation France Intec.

Les résultats constatés dans la présentation financière vont confirmer qu'avec ses réserves de trésorerie l'U.C.I.T. France Intec peut vivre encore quelques années et contrairement à ce que le Président a entendu et lu, son objectif et celui du Conseil d'Administration n'ont jamais été de pousser à la disparition de France Intec. Mais, car il y a un mais, cela passe par la stabilisation du nombre d'adhérents et par la volonté des équipes animatrices tant au niveau national que régional d'accepter travail et engagement.

De toutes façons et en toute lucidité, il faudra conjointement définir quelles sont les limites qui pousseraient à franchir le pas de la dissolution.

Dans cette hypothèse extrême, le Président répond à la question suivante c'est-à-dire : *« Que deviendraient les Fédérations ou Groupes en cas d'arrêt de l'U.C.I.T France Intec ? »*

Ceux qui ont des statuts déposés en accord avec les statuts de l'U.C.I.T. France Intec, pourraient choisir de continuer leur route de façon indépendante et bénéficier des parrainages de la Donation France Intec de la Fondation Arts et Métiers pour leurs actions destinées à l'Enseignement Technique.

Ensuite, le Président adresse ses remerciements à ceux qui s'engagent au quotidien au niveau national pour la survie de l'Association (bravos et applaudissements ont retenti) ; le Conseil de Direction en général et plus particulièrement Michel GIBAUD qui a cumulé ses responsabilités de gestion informatique et le suivi des adhérents par la fonction de trésorier en remplacement de notre ami Bernard GUIDOUX largement empêché par des problèmes de santé et à qui nous souhaitons un rapide rétablissement. Alain BONHOMME qui tient le choc avec la revue et que nous félicitons pour la revue N° 200 qui marque le 50e anniversaire. Michèle RICHARD à la tâche pour la gestion administrative et pour maintenir notre évènement annuel des Journées de l'Amitié. Merci aussi à notre secrétaire Ghislaine qui reste le point focal de notre Association.

Merci enfin à notre Conseil d'Administration et à ses animateurs régionaux qui avec abnégation essaient d'entretenir la flamme France Intec.

Malgré la générosité des dons offerts par les adhérents fidèles, les actions destinées à encourager les jeunes et l'Enseignement Technique se sont réduites pendant ces trois dernières années COVID.

Il faut ranimer les actions École/ Entreprise après cette période difficile. En 2022 France INTEC a parrainé la seconde édition des Trophées de l'Innovation des Plates-formes Technologiques, et pour cette année France Intec a lancé un projet animé par la FédérationAquitaine avec le Lycée de SARLAT (achat de robots) ainsi que la 3e édition des Trophées des PFT que France Intec envisage de parrainer cette année encore.

Le Président regrette que les amis en région ne s'impliquent pas assez dans ces actions École/Entreprise et que faute de volonté et d'engagement sur le terrain nous ne puissions pas profiter des fonds de notre Donation à la Fondation Arts et Métiers.

Nos relations avec cette dernière sont maintenues grâce à notre Comité de liaison (mis en place dès la signature de la donation), dont l'objectif est de définir les différentes interfaces de la gestion du compte Donation France Intec de la Fondation Arts et Métiers :

La gestion financière sera assurée par la Fondation Arts et Métiers dans un compte spécifique « Donation France Intec » ; y figureront :

- Les recettes : loyers immobiliers du 106 avenue Félix Faure.
- Les dépenses : charges locatives et de gestion ; la revue Le Monde de la Technologie ; les actions engagées pour l'Enseignement Technique.

Responsables : Michel GIBAUD / Christian SCHOR.

La gestion informatique

- Le site internet France Intec comporte une page spécifique à la Donation France Intec.
- Le site de la Fondation Arts et Métiers comporte une page spécifique à la Donation France Intec (en cours…).

Responsables : Michel GIBAUD / Christian SCHOR.

La gestion des parrainages pour l'Enseignement Technique

- Une procédure de demande a été mise en place.

Responsables : Denis LOUVEL / Pierre KOCH.

La gestion des dons

- A partir de 2023, la gestion des dons sera à la charge de la Fondation Arts et Métiers : Encaissements et émission des reçus libératoires - Gestion informatique en cours de définition.

Responsables : Michel GIBAUD / Christian SCHOR

Le Comité de liaison se réunit 2 à 3 fois par an sous la présidence de Charles DEHELLY et Jean-Pierre COINTAULT.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir avaliser son rapport d'introduction et d'activité.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité, le rapport moral d'introduction et d'activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Résolution n° 3

Rapport financier - Exercice 2022 – Rapport des Vérificateurs aux comptes

Le Trésorier Adjoint Michel GIBAUD rappelle que l'intégralité des comptes a été détaillée dans la brochure largement distribuée aux Fédérations/Associations, groupes hors fédération, membres du conseil d'administration. Il commente les comptes de l'exercice 2022 qui fait apparaître un déficit de 20 804,29 € correspondant à la prévision envisagée.

Le Vérificateur aux comptes Sylvain PLASENZOTTI donne lecture de son rapport établi le 7 avril 2023. Ce document n'appelle aucune remarque particulière

La collectivité des sociétaires, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan, du compte de résultats, de l'annexe et du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport sur la gestion du patrimoine, les adopte à l'unanimité tels qu'ils sont présentés par le président et le trésorier avec force de détails et donne quitus à ceux-ci de leur gestion. La collectivité des sociétaires autorise le report du résultat déficitaire de 20 804,29 € au compte « report à nouveau ».

Résolution n° 4

Taux de contribution à l'Union Confédérale pour l'exercice 2024

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le maintien des taux de contribution à l'Union Confédérale des Ingénieurs et Techniciens « FRANCE INTEC » pour l'exercice 2024 présentés par le Président et le Trésorier. Ces taux restent inchangés depuis 2013.

CONTRIBUTION 2024

- **Contribution versée par les Fédérations/Associations**
  - Etudiants (2 premières années d'adhésion) ..... *Gratuit**
  - Adhérents juniors (-25 ans) (incluant la revue) ..... 24,00 €
  - Adhérents seniors (incluant la revue) ..... 35,00 €
- **Contribution membres isolés** (incluant la revue) ..... 54,00 €
- **Montant de l'abonnement** annuel à la revue ..... 20,00 €

** Revue offerte à titre promotionnel (coût 19€).*

Résolution n° 5

Budget prévisionnel pour l'exercice 2023.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le budget 2023 présenté par le Trésorier Adjoint Michel GIBAUD.

Résolution n° 6

ELECTION DU TIERS SORTANT DES ADMINISTRATEURS :

Pour un nouveau mandat de 3 ans, les candidats officiellement déclarés sont 4 sur 3 postes à pourvoir :

- Nicole BAUSSARON présentée par la Fédération Auvergne,
- Josiane DUCHÉ, Denis LOUVEL et Daniel TRAPY comme candidat libre.

Le Président Jean-Pierre COINTAULT a demandé aux porteurs de mandats des fédérations/associations de voter avec l'aide de bulletins secrets remis à chacun d'eux en début de séance. Il est précisé qu'Alain BONHOMME porteur de mandats pour la Fédération Aquitaine a voté par correspondance. Le dépouillement a été effectué par le scrutateur de séance Sylvain PLASENZOTTI qui annonce les résultats.

Les 4 candidats ont recueilli chacun 15 voix sur 15. Sont élus pour 3 ans Nicole BAUSSARON, Denis LOUVEL, Daniel TRAPY, Josiane DUCHÉ étant cooptée.

Le membre de droit désigné par la Fédération Ile de France la seule revendiquant plus de 50 membres à jour de la contribution 2022 (cotisation + revue) sera Patrick DUCHÉ pour l'exercice 2023/2024.

15 administrateurs plus un membre coopté vont siéger pendant la mandature 2023/2024.

La collectivité des sociétaires renouvelle Sylvain PLASENZOTTI (Cr 56).

Le Président les félicite tous chaleureusement.

Résolution n° 7

POUVOIRS

La collectivité des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt ou autres nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par la collectivité des sociétaires.

Élection du Conseil de Direction

Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale a élu à l'unanimité un conseil de direction élargi à la demande de son président ; pour la mandature 2023/2024 ses membres seront les suivants :

Président : Jean-Pierre COINTAULT
Vice-Présidente Déléguée chargée des manifestations : Michèle RICHARD
Vice-Président Relations extérieures et Monde de la Technologie : Alain BONHOMME
Trésorier National chargé de l'Informatique, du Fichier Adhérents et Maintenance du Siège : Michel GIBAUD
Trésorier National Adjoint : Bernard GUIDOUX

Membres délégués cooptés :

- Administration et Finances : Nicole BAUSSARON
- Gestion Donation Arts et Métiers : Denis LOUVEL
- Conseiller Juridique : Jean-Pierre HAUTECOEUR.

PARLONS DE NOTRE REVUE

Avec la réduction des rencontres amicales et l'activité souvent réduite de nos Fédérations le MDT est souvent le dernier lien entre l'Association et ses adhérents âgés. C'est pourquoi nous tenons à assurer la pérennité de notre revue.

Régulièrement, à raison de 4 fois par ans, nous vous distribuons la revue ; saluons tout d'abord le travail des bénévoles et tout particulièrement notre rédacteur en chef Alain BONHOMME et son adjointe Michèle RICHARD. Mais aussi notre imprimeur et sa maquettiste. Cependant tout cela a un coût unitaire qui s'accroît avec la diminution de nos abonnés.

Nous avons atteint un coût unitaire pas raisonnable pour nos finances et j'ai soulevé le problème à notre Conseil d'Administration et lors de notre dernière Assemblée Générale. Nous avons évoqué l'augmentation de notre abonnement qui est resté fixe depuis plus d'une décennie, mais quelques euros ne changeraient pas la face des choses. Nous avons donc choisi de réduire la parution de 4 à 3 numéros par an et nous avons négocié avec notre imprimeur une compression du budget.

Mais la vraie solution c'est vous qui la détenez par vos abonnements.

Alors je compte sur vous pour inciter vos camarades à s'abonner à notre revue.

Jean-Pierre COINTAULT

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons l'origine de cette statue qui trône dans le bureau du Président, probablement une ENP... Si vous avez des informations, merci de les transmettre au siège **info@france-intec.asso.fr**.

Bon voyage dans vos souvenirs !

LISTE DES DONATEURS

M. ANON Henri,
M. ARVIS René,
M. ASSÉNAT André,
M. AUDIC Albert,
M. AUMONT Bernard,
M. BARBARE Guy,
Mme BAUSSARON Nicole,
M. BERGER Daniel,
M. BINET Guy,
M. BLANC Jean Claude,
M. BLANCHARD Christian,
M. BONHOMME Alain,
M. BORDÈRES Bernard,
M. BUISSON Jacques,
M. CANTAREL Raoul,
Mlle CHARPENTIER-DELACOUR Christiane,
M. CHATEL Bernard,
M. COCQUERELLE André,
M. COINTAULT Jean-Pierre,
M. COPPIN Roger,
M. CRESPIN Jean-Claude,
M. CRÉTY Jacques,
M. DESBRANDES Robert,
M. DUCHÉ Patrick,
M. FAUQUET Gaston,
M. FELBER Laurent,
M. FLEURIOT Michel,
M. GAVIOTAKIS Christian,
M. GIBAUD Michel,
M. GOIGOUX Christian,
M. GOSSET Jean-Marc,
M. GUÉGO Robert,
M. GUIDOUX Bernard,
Mme GUITARD Simone,
M. GUNST Paul,
M. HAUSSY Pierre,
M. HENRY Michel,
M. HERVE Jacques,
M. HOUDOUX Fernand,
M. JOLLY Jacques,
M. LECOQ Jacques,
M. LOCQUET Jean-Pierre,
M. LOUVEL Denis,
M. MANBOURG Claude,
M. MARSAGLIA Bernard,
M. MENTION André,
M. MÉTAIS Jacki,
M. NONY André,
M. PERNOT Dominique,
M. PERRETON Jean,
M. PHILIPPON Pierre,
M. PLASENZOTTI Sylvain,
M. RAMIN Georges,
Mme RICHARD Michèle,
M. ROSANT Jean,
M. SCHMIDT Jean-Claude,
Mme SEGAUD Marie-Thérèse,
M. SUTTER André,
M. SZYMONIAK Guy,
M. THÉVENIN Henry,
M. THOMAS Michel,
M. TOURNAIRE Daniel,
M. VIALETTE Jacques,
M. WALLET Daniel.

NOUVEAUX LIVRES

France 2050 - Marc Lomazzi - Albin Michel - ISBN_13 : 978-2226478887

" L'ouvrage offre un tour d'horizon pédagogique des bouleversements qui nous attendent, parsemé de cartes et de graphiques éclairants..." Dans le jargon du GIEC, le scénario noir du changement climatique porte un nom : RCP8.5. Un scénario qui ressemble au script d'un fim catastrophe : fonte des glaciers, montée des océans, sécheresses, mégafeux, villes les pieds dans l'eau, fleuves à sec, crises sanitaires, disparition des espèces... D'ici à 2050, un choc thermique d'une ampleur sans précédent rendra les continents chauds de plus en plus pénibles pour ceux qui y vivent et condamnera les zones tempérées à une alternance infernale de vagues de chaleur et de pluies diluviennes.

Mais en quoi cette fresque terrible nous concerne-t-elle ? Quels sont les dangers qui menacent vraiment la France à l'horizon 2050 si le pire scénario du GIEC devient réalité ? **Comment notre vie quotidienne sera-t-elle bouleversée ?**

Pour répondre à ces interrogations, l'auteur a rencontré des dizaines de scientifiques et d'experts. Cartes à l'appui, son livre brosse le tableau de la France de 2050 dont l'épisode historique de sécheresse et de canicules de l'été dernier nous a donné un avant-goût. Sans parti-pris, il montre que c'est maintenant qu'il faut se préparer à l'impensable -voire au pire- et trouver, à notre échelle, des réponses au chaos climatique qui s'annonce.

Journaliste, Marc Lomazzi a été rédacteur en chef adjoint du quotidien Le Parisien-Aujourd'hui en France et chroniqueur sur France Inter. Passionné par les sujets liés à l'écologie et au climat, il est notamment l'auteur d'Ultra ecologicus, une enquête sur les mouvements écologistes radicaux.

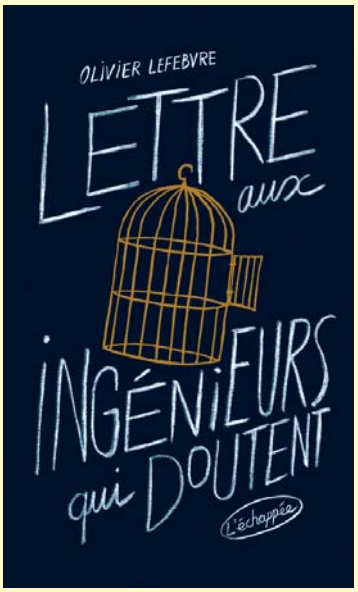

Dans sa **Lettre aux ingénieurs qui doutent**, livre sorti en librairie le 5 mai, **Olivier Lefebvre** explique pourquoi, en proie à un conflit de valeur, il a choisi de quitter son job d'ingénieur en robotique, trop éloigné de ses idéaux écologiques.
Une thèse, dix ans dans une entreprise comme ingénieur spécialisé dans la robotique et les véhicules autonomes. Et puis, il y a quatre ans, Olivier Lefebvre décide de changer radicalement de trajectoire.
« J'avais conscience que dans mon métier, qui consistait à développer des systèmes de navigation autonome pour le transport de passagers ou de marchandises, bien que n'étant pas nuisible directement à l'environnement, je ne contribuais pas assez efficacement à la transition écologique. En voyant l'urgence climatique monter, je ressentais une anxiété. Je n'arrivais pas à me satisfaire des fausses raisons que nous énoncions sans trop y croire, mes collègues et moi. J'avais un besoin de vérité, d'être en cohérence avec mes idées. » (...).

144 pages | 12 x 18,5 cm | 14 euros
ISBN 9782373091397
https://librairie-quilombo.org/lettre-aux-ingenieurs-qui-doutent

Note de la rédaction : pour information, le livre de Guillaume PITRON « L'enfer numérique » décrit dans le N° 196 de décembre 2021 est sorti en livre de poche en avril 2023 au prix de 9.90€ ISBN 979-10-209-2496-4
C'est une lecture passionnante qui permet de comprendre que le numérique va représenter l'un des défis environnementaux majeurs du XXI siècle.

NÉCROLOGIE

Nos peines

Nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition de

Marc MARGUERITAT *– ENP Montluçon 1965 - Médaille de fidélité en 2018.*

Gaston DUMUR *– ENP Armentières 1952 - ancien Président des anciens élèves de l'ENP d'Armentières, a présidé et animé la Fédération Nord-Picardie de France Intec qu'il a représentée au Conseil d'Administration National pendant de nombreuses années. Il s'était éloigné de France Intec pour se consacrer entièrement à sa passion du pesage et son objectif d'en créer un Musée qui a vu le jour à Béthune en 2019 - Ancien directeur de production de la Société TESTUT, il avait apporté ses conseils précieux pour la rédaction de l'article consacré au pesage dans le N° 178 de juin 2017 de la revue « Le Monde de la technologie ».*

Médaille de fidélité en 2007, Vermeil en 1995.

Jean-Claude SCHMIDT *– ENP Metz 1954 - Médaille de fidélité en 2009, médaille d'Argent du travail, et Croix du Combattant A.F.N.*

Huguette JACQUEMIN *– épouse de Jacques JACQUEMIN ex Pdt du Groupe Parisien et membre du CA - ENP Bourges 1956 - Médaille de fidélité 2011.*

Jacky BARROIS *– LTE Armentières 1965 - Président du groupe Métropole-Nord. Trésorier de la région Nord-Picardie. Ancien vérificateur aux comptes de la confédération - Médaille de fidélité en 2018 - Médaille Vermeil 1995. Médaille d'argent de l'Enseignement Technique 2000.*

A leurs proches nous adressons nos biens sincères condoléances.

BULLETIN D'ADHÉSION à FRANCE INTEC et/ou d'abonnement à la revue : "Le Monde de la Technologie" : année 2023

❒ **ADHÉSION** avec accès à tous les services de l'Association, cotisation annuelle de **35 €** *(sans abonnement à la revue LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE)*

❒ **ABONNEMENT annuel** à la revue "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE" **20 €** *(sans adhésion à France Intec)*

❒ **ADHÉSION et ABONNEMENT** **54 €**

Règlement joint par chèque à l'ordre de FRANCE INTEC

➔ **Merci de compléter les renseignements ci-dessous :**

❒ Madame ❒ Monsieur ❒ N° d'adhérent ☐☐☐☐☐☐

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Fait à ..... le ..... Signature

Bulletin à retourner à :
FRANCE INTEC
106, av. Félix-Faure - 75015 PARIS
Dès réception un questionnaire vous sera adressé afin de compléter les informations ci-dessus.
Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé, dans le respect de la loi du 6 octobre 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FONDATION ARTS ET METIERS

LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE

Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

9 bis, avenue d'Iéna 75116 Paris

01 40 69 27 49 - am@fondam.fr

www.fondationartsetmetiers.org